

Nom et prénom du titulaire de l'autorisation :	ANNEXE IV - Arrêté n° portant réglementation de la pêche maritime de loisir dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.	Nom et signature de l'agent de la RNBB :
Numéro du déclarant (se trouve sur votre attestation de déclaration de pêche de l'année en cours) :	Registre des sorties et des captures pour l'année - Fiche N°/..... (ex : 1/ 3 fiches transmises)	

Date : jour / mois	Zone de pêche ¹	Engin(s) utilisé(s) : (cocher le ou les engins utilisés)			Nombre de pêcheurs à bord :	Temps de pêche dans la zone (h)	Denti		Serieole		Pagre		Liche		Barracuda, Bécune		Canthare, Dorade grise		Pageot		Serrans		Autres ³ :				
		Traîne	Palangrotte	Autre ²			Dentex dentex		Seriola dumerilii		Pagrus pagrus		Lichia amia		Sphyraena sphyraena		Spondyliosoma cantharus		Pagellus erythrinus		Serranus sp						
							Dentice, Dentisgiu		Riciola		Paragu, Pargu		Lichia		Aluzzu		Tanuta, Tanuia		Paghjellu, Pagillu		Sciarioni, Parchetta						
		Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)			Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Nbre estimé	Poids total (kg)	Code espèce ³	Nbre de prises	Poids total (kg)			

1 : Marquer 1 pour la zone ABCDE (Cerbicale) ou 2 pour la zone FGHIJKL (plateau des Lavezzi)

2 : Jigging, traîne lente... Pour rappel, l'article 23 du décret portant création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio limite la pêche de loisir dans les zones de protection renforcée à la palangrotte, la traîne et au lancer depuis une embarcation ou depuis le rivage, à l'exception de celui des îles et îlots.

3 : Indiquer les codes des espèces capturées : sars (SA), dorades royales (DR), chapons (CH), vives (VI), bonites (BO), coryphènes (CO), sévreaux (SE), maquereaux (MA), girelles (GI)... avec le nombre de prises et le poids total par espèce.

Ce compte rendu des sorties (même les sorties sans captures doivent être renseignées) et des captures devra être remis à la permanence de la RNBB (U Centru, 20137 Porto-Vecchio) dès la fin de la campagne de l'année en cours et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours (le jour de dépôt de la demande de renouvellement), à des fins d'exploitation par le Comité Consultatif et Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio. (Contact Régis Colonna-Cesari : 06 21 01 55 83). Ce Compte rendu pourra être saisi en ligne selon les modalités définies par le gestionnaire et imprimé en format papier.

Notice de remplissage du registre des sorties et des captures (une ligne par sortie) :

- **Numéro du déclarant** : écrire ici le numéro que l'agent de la Reserve Naturelle a inscrit sur votre attestation de déclaration de pêche de l'année en cours.
- **Zone de pêche** : écrire 1 si vous avez pêché dans la zone des Cerbicale ou écrire 2 si vous avez pêché dans la zone de l'archipel des Lavezzi. Ecrire le nom de lieu pour les sorties hors zone (facultatif).
- **Engin(s) utilisé(s)** : cocher le ou les engins utilisés au cours de la sortie de pêche. Si un autre engin que la traine ou la palangrotte est utilisé, veuillez **inscrire le nom de cet engin** dans la colonne « Autre ».
- **Pour les prises de denti, seriole, pagre, liche, barracuda, dorade grise et pageot** : chaque individu pêché doit être mesuré et pesé. Indiquer la taille en cm et le poids en kg dans les colonnes « Taille » et « Poids » de l'espèce correspondante.
- **Pour les prises de serran** : indiquer le nombre total de serrans capturés et leur poids total dans les colonnes correspondantes.
- **Pour les prises « Autres »** : pour toutes les autres espèces capturées, inscrire le code correspondant à l'espèce capturée dans la colonne « code espèce ». Les codes sont les suivants : sars (SA), dorades royales (DR), chapons (CH), vives (VI), bonites (BO), coryphènes (CO), sévreaux (SE), maquereaux (MA), girelles (GI)... Inscrire pour chaque espèce codée, le nombre de prises et le poids total pour cette espèce.

Rappel 1 : Chaque registre des sorties et des captures est individuel. Chaque pêcheur note dans son registre l'ensemble de ses captures. Si plusieurs personnes détentrices d'une dérogation de pêche se trouvent sur le même bateau, alors chaque pêcheur doit identifier ses captures dans son propre registre.

Rappel 2 : Renseigner également les sorties où aucun poisson n'a été pêché. Dans le cas d'une sortie sans prises, noter la date, les engins de pêche utilisés, la zone de pêche fréquentée, le nombre de pêcheur à bord et le temps de pêche, puis tirez un trait sur la ligne des captures.

Exemple :

Denti		Seriole		Pagre		Liche	
<i>Dentex dentex</i>		<i>Seriola dumerilii</i>		<i>Pagrus pagrus</i>		<i>Lichia amia</i>	
Dentice, Dentisgiu		Riciola		Paragu, Pargu		Lichia	
Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)
50	1,7	----	----	45	1,2	----	----
40	0,8	----	----	----	----	----	----
----	----	----	----	----	----	----	----

Exemple :

Serrans	
<i>Serranus sp</i>	
Sciarioni, Parchetta	
Nbre estimé	Poids total (kg)
20	0,7
-----	-----

Exemple :

Autres ³ :		
Code espèce ³	Nbre de prises	Poids total (kg)
SA	2	0,5
CH	1	0,7
----	----	----



La colonne « poids total » ne correspond pas au total de toutes les prises de la sortie